



Rapport annuel 2024

1. Assemblée générale

La 46ème assemblée générale 2024 a eu lieu à Genève. Philippe Royer, chef de l'Office cantonal de l'environnement du canton de Genève et ancien chef de la division Air, bruit et rayonnements non ionisants, a accueilli les personnes présentes et souhaité la bienvenue à tous à Genève. Après quatorze années passées au comité et huit ans à la présidence de Cercl'Air, Andrea von Känel s'est retiré du comité lors de l'AG 2024. Qu'Andrea soit ici chaleureusement remercié une nouvelle fois pour son engagement constant et persévérant en faveur de la protection de l'air, qu'il a toujours su agrémenter d'une pointe d'humour. La personne qui écrit ces lignes a suivi les traces d'Andrea, mais peut compter sur des forces établies et des structures qui fonctionnent bien. Vous trouverez de plus amples détails dans le procès-verbal (lien).

2. Comité directeur, conférence des chefs de services spécialisés, journée d'ateliers

Le comité directeur s'est réuni à cinq reprises et a tenu une réunion à huis clos avec l'OFEV. La conférence des chefs de services spécialisés (CCS) du printemps a eu lieu la veille de l'AG à Genève. L'OFEV a quant à lui invité les chefs des services spécialisés à l'OEE de Berne en décembre pour la deuxième CCS.

Le matin, Simon Liechti et son équipe ont d'abord informé sur l'actualité de l'OFEV. Ensuite, Luzi Bergamin, de la société Ecotol GmbH, a présenté d'une part l'actualisation de la recommandation fédérale sur les odeurs, ainsi que la nouvelle solution transitoire pour la recommandation d'exécution concernant les distances minimales par

rapport à l'agriculture. L'AS59 actuelle ne reflète que partiellement et insuffisamment la réalité. Dans le cadre d'un groupe de travail, cette recommandation d'exécution doit être élaborée de manière plus conforme à la réalité.

Avant le déjeuner, l'OFEV a informé les participants d'un événement prévu pour évaluer les mesures à prendre si les valeurs limites d'immissions devaient être adaptées conformément à la recommandation de l'OMS. L'après-midi a été principalement consacré au thème du RNI, en particulier à la jurisprudence actuelle concernant les arrêts du Tribunal fédéral et les recommandations de la DTAP.

La journée d'ateliers s'est également déroulée à Berne et a réjoui un grand nombre de participantes et participants. Cette fois, les collaborateurs des services spécialisés, et pas seulement leurs responsables, étaient explicitement visés. Hans-Peter Tschirren, en tant qu'organisateur, a de nouveau veillé à ce que le programme soit intéressant et varié.

3. Thèmes choisis / Groupes de travail

Téléphonie mobile

En 2024, le Tribunal fédéral a rendu quatre arrêts qui font jurisprudence : En avril, il a conclu que les facteurs de correction des antennes adaptatives étaient soumis à autorisation, bien qu'ils n'aient aucune influence sur l'évaluation selon l'ORNI. En août, il a jugé que les modifications mineures selon la DTAP étaient également soumises à autorisation. En octobre, il a jugé insuffisante la conception de la fiche de données spécifiques au site par rapport

à la déclaration actuelle concernant l'application d'un facteur de correction pour les antennes adaptatives. Et en décembre, il a jugé que les facteurs de correction pour les antennes adaptatives étaient conformes au droit. Avec les deux premiers arrêts, il a causé un surcroît de travail considérable aux services spécialisés RNI, car de très nombreuses demandes de permis de construire ultérieures ont été déposées et le seront encore.

Sécurité de l'approvisionnement et protection de l'air

La participation aux échanges réguliers (bimensuels, en ligne) est ouverte à tous les spécialistes de Cercl'Air. La tendance à assouplir les dispositions de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) par le biais d'ordonnances fédérales en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement doit continuer à être combattue de manière conséquente. L'OPair correspond à l'état actuel de la technique. Les centrales de réserve et les groupes électrogènes de secours peuvent être équipés de manière à respecter les limitations d'émissions. Un assouplissement des dispositions environnementales est donc tout au plus proportionné et justifiable dans des cas exceptionnels et uniquement pour une durée limitée. Le groupe de travail a préparé des modèles de prise de position sur divers décrets à l'attention des services spécialisés et/ou de la CCE/DTAP.

Groupe de travail sur l'agriculture

Le groupe de travail sur l'ammoniac est devenu le groupe de travail sur l'agriculture, car les sujets à traiter dans le domaine de l'agriculture dépassent largement le thème de l'ammoniac.

L'accent a été mis sur le calcul des distances minimales par rapport aux zones habitées lors de la construction d'installations d'élevage, conformément à la publication Agroscope Science | n° 59 / mars 2018 (AS59). Sur cette base, un groupe de travail Cercl'Air *ad hoc* (cantons AG, BE, FR, LU, SG et TG, ainsi que l'OFEV et la société Ecolot GmbH) a élaboré une recommandation qui, dès qu'elle sera finalisée, sera transmise au comité Cercl'Air pour la suite de la procédure (notamment la

validation par la CCE). Outre les questions concrètes d'application, le calcul de l'intensité des sources et les thématiques des installations de biogaz et des petites étables (élevage bovin) ont également été au centre des discussions.

Les questions d'exécution relatives au stockage (couverture des réservoirs à lisier) et à l'épandage (obligation d'utiliser des pendillards) d'engrais de ferme liquides sont toujours d'actualité et nécessitent des clarifications supplémentaires.

La construction et l'exploitation d'installations de biogaz et le contrôle efficace des installations d'épuration de l'air sont d'autres thèmes qui gagnent fortement en importance et qui occupent donc le groupe de travail.

Groupe de travail sur les moteurs

Cette année encore, le thème des générateurs de secours a dominé au sein du groupe de travail Moteurs (situation de pénurie d'électricité, réserve hivernale, construction ou extension de centres de données, numérisation et IA).

Les autorités d'exécution ont dû répondre à l'enquête de l'OFEV et de Cercl'Air, certains cantons n'étaient jusqu'à présent que peu concernés par le thème des générateurs de secours, d'autres cantons avec des entreprises importantes sont actuellement confrontés à la problématique des solutions d'alimentation de secours performantes. Cette dichotomie a également pu être observée lors de l'analyse de l'enquête relative à la mise en œuvre des générateurs de secours. Il est certain que l'enquête a également permis d'aborder le thème de la mise en œuvre des générateurs de secours dans les cantons moins engagés dans ce domaine. Une représentante du comité Cercl'Air a pu, avec un représentant de la CCE, faire des démarches auprès de l'OFEN et discuter des problèmes pratiques liés à l'application de l'ordonnance sur les réserves hivernales. Certains poolers n'annoncent pas ou seulement de manière fragmentaire leurs installations mises à disposition de la réserve hivernale, de sorte qu'il n'est pas possible aux autorités cantonales de la protection de l'air de se faire une idée de l'installation qui

sera probablement utilisée en cas de menace de pénurie d'électricité et des conséquences que cela pourrait avoir.

Fin novembre 2024, le deuxième rapport conceptuel de l'OFPP/OFEV "Projet pilote de filtres à particules diesel (FAP) pour les groupes électrogènes de secours existants dans les installations de protection civile" a été mis en consultation ; le GT a élaboré une prise de position *ad hoc* et l'a mise à disposition des cantons avant Noël. Les délais proposés sont inacceptables du point de vue de la protection de l'air, car depuis 2017 déjà, les générateurs de secours dans la protection civile ne peuvent de facto pas être suivis et le concept propose des délais qui devraient durer jusqu'à fin 2036. Il n'a pas été envisagé jusqu'à présent d'obtenir un résultat aussi rapide que possible en matière de réduction de la suie au moyen de systèmes de filtres testés pour une utilisation à court terme.

Un responsable désigné ou une codirection du GT Moteurs est toujours recherché ; au plus tard en 2026, Beat Gloor quittera la direction du GT Moteurs en raison de son âge.

Groupe de travail sur la surveillance des émissions

La liste des fiches servant d'aide à l'exécution est continuellement remaniée et élargie. En 2024, une aide à l'exécution a été élaborée pour les groupes d'installations suivants :

- Installations pour la carbonisation et la gazéification du bois et d'autres biomasses solides.
- Assurance qualité des mesures des émissions en continu, en collaboration avec la Luftunion.
(La consultation devrait avoir lieu au printemps 2025).
- La fiche d'application "31p Chauffages au bois de plus de 70 kW" a été fondamentalement remaniée et complétée en particulier par les thèmes "Installations à plusieurs chaudières" et "Méthodes de mesure simplifiées".
(La consultation devrait avoir lieu au printemps 2025).
- La prochaine étape consistera à élaborer une fiche d'application pour les crématrices.

Groupe de travail sur les COV

Le groupe de travail discute et clarifie les questions d'application de l'OCOV et de l'OPair dans le domaine des émissions de solvants et de COV provenant des procédés.

Le projet "Émissions d'éthanol des boulangeries" est pratiquement terminé. Il a été constaté que les émissions d'éthanol varient fortement en fonction du type de pain. On peut affirmer que le facteur d'émission de l'OFEV (4,5 kg d'éthanol par tonne de pain) a été surestimé si l'on se base sur une moyenne des émissions des différentes sortes de pain.

Le Conseil des Etats a adopté la motion "Alternatives à l'application de la taxe d'incitation sur les COV qui présentent le même effet protecteur et qui n'entraînent pas de charges supplémentaires pour les entreprises concernées et pour les budgets publics". Le groupe de travail soutiendra l'OFEV dans l'élaboration du rapport.

Dans le cadre de l'application de l'OCOV, quelques entreprises ont été contactées pour des résultats imprécis et non plausibles lors de l'analyse des COV dans les déchets, et il a été constaté que les réipients ne sont échantillonnés que par sondage, ce qui peut conduire à des interprétations erronées en cas de teneurs différentes. La directive n° 67 relative à l'OCOV a tenu compte de cette situation. Les entreprises d'élimination et l'ASED souhaitent une directive différente pour les petits réipients, car le travail d'analyse est trop important. Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que tous les réipients ≥ 200 litres doivent être échantillonnés.

La fiche d'information sur la mise en œuvre concernant les émissions de particules fines (<1000 nm) est terminée (recommandation d'utiliser des filtres HEPA 13).

Groupe de travail sur les stations-service

Le GT s'est penché de manière intensive sur la question complexe (car nécessaire, mais étrangère aux spécialistes de l'hygiène de l'air) de savoir comment prouver l'adéquation des nouveaux appareils de

mesure pour la récupération des vapeurs. Des solutions ont certes pu être élaborées, mais il n'a pas encore été possible de répondre à toutes les questions, de sorte que le groupe de travail sera à l'avenir également très sollicité et parfois même dépassé.

Les documents de formation pour les techniciennes et techniciens en métrologie ont été révisés, tant pour la partie théorique que pour la partie pratique, et sont sur le point d'être finalisés.

La révision de la recommandation Cercl'Air n° 22 est plus importante que prévu (seule une mise à jour était initialement prévue), elle est donc toujours en cours.

Christine Holzer, représentante de longue date de l'UPSA, a pris sa retraite à la fin de l'année. Elle était une institution tant pour les techniciens de mesure que pour le GT.

Groupe de travail sur l'AQ des immissions

Le groupe de travail a rédigé une fiche d'information sur les capteurs de gaz/particules à faible coût mentionnés dans l'OPair. L'idée est de mettre une fiche d'information à la disposition des autorités et du public intéressé, afin qu'ils puissent mieux s'informer des restrictions de ces capteurs. La fiche d'information a été rédigée en allemand et en français.

De janvier à mars 2024, un essai interlaboratoire sur les PM a eu lieu à Sempach, au cours duquel les PM_{2,5} et les PM₁₀ mesurées par gravimétrie (HVS) par les services spécialisés ont été comparées. Dans l'ensemble, l'essai interlaboratoire a été un succès avec une variabilité similaire à d'autres essais interlaboratoires de ce type d'appareils en Europe. InNet a rédigé un rapport avec des recommandations en allemand et en français.

En 2025, un essai interlaboratoire des stations de mesure sera organisé, avec un accent sur les mesures de NO, NO₂, O₃, PM₁₀/PM_{2,5} (Fidas). InNet utilisera une remorque de mesure pendant une semaine à côté de chacune des stations de mesure participantes. inLuft utilisera des appareils de contrôle de l'air pour des mesures comparatives pendant une journée et mesurera l'air extérieur en parallèle pendant environ 5 jours.

Groupe de travail AirInfo

Concept d'information sur l'ozone de la DTAP

Suite à la demande du comité Cercl'Air, l'utilisation du concept d'information sur l'ozone de la DTAP a été discutée. Depuis fin mars 2024, la version d'un communiqué de presse est à la libre disposition de toutes les personnes intéressées. L'OFEV a indiqué que le document "Questions et réponses sur le smog estival et l'ozone" était également proposé.

Application AirCheck

Cercl'Air a repris la responsabilité de l'application et l'a redistribuée (Meteotest et le GT AirInfo). Les coûts sont transférés aux cantons selon la clé de répartition de la CCE. Un nouveau message d'avertissement a été introduit sur l'application en cas de problème de transmission des données, sous forme d'un triangle d'avertissement. D'un point de vue statistique, l'application est principalement utilisée en Suisse, puis par les pays voisins. Toutefois, des consultations en provenance du monde entier sont régulièrement enregistrées.

Ozone-Info.ch et Poussières fines.ch

Hormis les courbes d'évolution des polluants, rien n'a été actualisé sur les deux sites web. La raison en est l'attente de la nouvelle plateforme à l'échelle de la Suisse. Plusieurs membres du groupe de travail s'engagent dans le comité de ce nouveau canal, dans l'attente également que la compétence en la matière revienne au groupe de travail AirInfo.

La liste des membres a beaucoup changé depuis fin 2023 : de nouvelles personnes sont arrivées en raison de départs à la retraite et de fluctuations. Les nouveaux représentants cantonaux engagés mènent cependant des échanges passionnants. Les retards dans le développement d'AirDB et de la nouvelle plateforme qui en découle ont été perçus comme des obstacles.

Groupes de travail Transport et aménagement du territoire et Planification des mesures

Sur la base de la rencontre commune des groupes de travail Planification des mesures et Transports et aménagement du

territoire, le groupe de travail a discuté, lors de ses trois réunions en 2024, de chacun des trois thèmes clés identifiés et des différentes approches d'action au niveau des villes et des cantons.

Le thème clé de l'aménagement du territoire a porté sur la manière dont les services de protection de l'air sont reliés à l'aménagement du territoire, sur les projets pour lesquels ils peuvent exercer une influence et sur ce qui serait nécessaire pour intensifier la mise en réseau avec les services d'aménagement du territoire. Dans le cadre du thème clé du transport de marchandises, les différentes approches des différents cantons ont été comparées et dans quelle mesure la protection de l'air y joue un rôle actif. Pour le thème clé du stationnement, les discussions ont porté sur la manière dont le stationnement est réglementé dans les différentes villes et cantons et sur le rôle que joue encore actuellement la protection de l'air. Ces discussions de base serviront à définir et à mettre en place des besoins pour des projets concrets lors de la prochaine réunion commune avec le GT Planification des mesures. En outre, le GT a rédigé en 2024 un modèle de prise de position sur le projet de RPLP à l'attention du comité.

4. Mot de la fin

Nous sommes confrontés à des défis d'importance variable dans différents domaines. Il faut s'attendre à ce que la pénurie d'électricité, respectivement la sécurité de l'approvisionnement, continue à représenter un défi pour la protection de l'air

dans les années à venir. Les priorités semblent toujours être la sécurité de l'approvisionnement, tandis que la protection de l'environnement se voit reléguée au second plan. Il n'est pas rare que l'on veuille abroger l'OPair dans le cadre d'une ordonnance sans rapport avec le sujet. Dans ce cas, les services spécialisés et Cercl'Air seraient bien avisés de rester vigilants. En revanche, les directives de l'OMS de 2021 et la recommandation de la CFHA au Conseil fédéral montrent que les efforts en matière de protection de l'air doivent être poursuivis pour préserver les bases de la vie. Les premières explorations de mesures possibles sont prévues pour 2025.

Cercl'Air devrait continuer à fournir un travail technique de base et de persuasion pour une protection de l'air réussie et orientée vers l'avenir (RNI inclus) dans tous les organes et institutions possibles. Actuellement, la situation politique est plutôt favorable au lobbying et aux décisions quasi-populaires, qui ne sont pas toujours en faveur de l'environnement et de la protection de l'air. J'appelle donc à rester persévérant et à continuer à mettre en évidence des conclusions scientifiques, à argumenter sans émotion et avec des faits solides et, si nécessaire, à tenir tête à des associations et des organisations de lobbying qui semblent toutes-puissantes. Notre crédibilité et notre fiabilité sont assurées par des collègues compétents dans les services spécialisés et disposant d'un réseau dépassant le cadre de leur activité. Nous voulons prendre soin d'eux et les gagner à notre noble cause en offrant dans Cercl'Air un environnement motivant et une valeur ajoutée à leur domaine d'activité.

Frauenfeld, le 7 avril 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Zeltner', with a stylized flourish at the end.

Dr. Martin Zeltner, président de Cercl'Air